

Rapports des séances du Conseil communal

Séance du conseil communal du 25 septembre 2023

Présents : Gérard Zoller, bourgmestre ;
Leo Lutgen, Tom Staus, échevins ;
Marc Fisch, Jean Konsbruck, Jean-Paul Mousel, Jo Clausse, conseillers ;
Joé Wolff, secrétaire communal ;
Absent : /

Séance publique

0. Vote sur la modification de l'ordre du jour de la présente séance

Sachant que le point mentionné ci-dessous nécessite des actions et informations supplémentaires, le conseil communal a décidé de le retirer de l'ordre du jour de la présente séance :

- 3b) Finances communales : Crédit supplémentaire extraordinaire du budget 2023 concernant l'acquisition de diverses parcelles en zone verte - Approbation

1. Présentation du collaborateur supplémentaire du service technique (point reporté de la séance du 27 juillet 2023)

Le collaborateur supplémentaire du service technique s'est présenté au conseil communal lors de la présente séance, ce point ayant dû être reporté pour cause de force majeure lors de la séance du 27 juillet 2023.

2. Aménagement communal

a) Plan d'aménagement particulier « Entrée Nord » à Saeul – Approbation

Le bureau d'études TR-Engineering de Luxembourg-Ville, mandaté par la société FIMAGU Sàrl, a établi le plan d'aménagement particulier (PAP) « Entrée Nord » à Saeul et l'a déposé à la commune de Saeul le 12 décembre 2022. Ce PAP porte sur une superficie d'environ 45,66 ares sis au lieu-dit « an der Hëlzent » et prévoit la construction de 8 maisons de type unifamilial. Toutes les démarches administratives requises par la loi ont été effectuées et le PAP précité a été approuvé par le ministère compétent. Le conseil communal a approuvé à l'unanimité des voix présentes le plan d'aménagement particulier en question.

b) Modification ponctuelle du plan d'aménagement général de la commune de Saeul concernant la localité de Schwebach - Vote définitif

Le collège des bourgmestre et échevins a pris l'initiative de lancer un projet de modification ponctuelle du plan d'aménagement général (PAG) de la commune de Saeul concernant la localité de Schwebach. Cette modification ponctuelle a pour objectif d'augmenter la densité de logement de la zone soumise au PAP nouveau quartier « SC05 - Am Pesch » à 17 logements par hectare au lieu de 15 logements par hectare pour ainsi permettre la construction de deux maisons unifamiliales supplémentaires, soit 18 unités en tout. Dans ce contexte, le bureau

d'études « Papaya - urbanistes et architectes paysagistes » a élaboré le dossier intitulé « Modification ponctuelle du Plan d'Aménagement Général de la commune de Saeul - PAP NQ - SC05 Am Pesch », version septembre 2023. Le conseil communal a décidé d'approuver cette modification ponctuelle du plan d'aménagement général de la commune de Saeul à l'unanimité de voix présentes.

c) Modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier « Am Pesch » à Schwebach - Approbation

La modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier « Am Pesch » à Schwebach concerne des terrains appartenant à Monsieur Christian Grégoire. Dans ce contexte, le bureau d'études « BENG Architectes Associés » d'Esch-sur-Alzette avait élaboré un dossier pour le compte de Monsieur Christian Grégoire. Les terrains en question sont classés en zone d'habitation mixte et en secteur d'aménagement particulier selon le plan d'aménagement général en vigueur. Le but de la modification ponctuelle est de permettre la construction de deux maisons unifamiliales supplémentaires afin de fermer une lacune dans le tissu urbain. Le collège des bourgmestre et échevins avait soutenu la modification ponctuelle de ce plan d'aménagement particulier par délibération du 31 octobre 2022. Le conseil communal a décidé d'approuver cette modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier « Am Pesch » à Schwebach à l'unanimité de voix présentes compte tenu également du fait que la modification ponctuelle du plan d'aménagement général de la commune de Saeul concernant la localité de Schwebach par lequel la densité de logement de la zone soumise au PAP nouveau quartier « SC05 - Am Pesch » a été augmentée, a été approuvée en même séance par le conseil communal.

3. Finances communales

a) Crédit supplémentaire extraordinaire du budget 2023 concernant l'acquisition d'une camionnette pour le service forestier - Approbation

Étant donné que le crédit disponible, à savoir 33.000,- €, à l'article 4/412/223210/22006 *Acquisition d'une camionnette pour les services forestiers conjoints du triage Saeul/Beckerich Part Commune de Saeul*) s'avère insuffisant en raison du fait que la commune de Saeul va assurer le préfinancement de l'acquisition et ultérieurement refacturer la moitié de la dépense totale à la commune de Beckerich, le conseil communal a dû procéder à un vote d'un crédit supplémentaire du budget 2023 pour l'article budgétaire susmentionné. Le conseil communal a donc voté à l'unanimité de voix présentes un crédit supplémentaire de 31.844,- € sur l'article budgétaire 34/412/223210/22006 *Acquisition d'une camionnette pour les services forestiers conjoints du triage Saeul/Beckerich (Part Commune de Saeul)* de l'exercice 2023 et a décidé de diminuer en contrepartie l'excédent budgétaire l'exercice 2023 d'un montant de 31.844,- €.



b) Tableau des modifications du budget ordinaire de l'exercice 2023 - Approbation

Certaines prévisions de recettes et de dépenses inscrites au budget arrêté de 2023 doivent être révisées. Dans ce contexte le conseil communal décide à l'unanimité des voix présentes

de modifier le budget ordinaire de l'exercice 2023 conformément aux inscriptions portées au tableau ci-contre :

Article budgétaire	Libellé (et justification)	Montants initiaux (y compris reports)	Recettes en plus / Dépenses en moins	Dépenses en plus	Nouveaux montants
2/120/746000/99001	Remboursements d'assurance	1.500,00	13.084,40		14.584,40
2/120/748391/99001	TVA remboursé par l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines	2.000,00	94.847,02		96.847,02
2/120/748392/99001	Remboursement des indemnités pécuniaires de maladie par la mutualité des employeurs	5.000,00	19.080,41		24.080,41
2/412/702200/99001	Vente de bois	71.789,00	29.946,42		101.735,42
2/542/744710/99001	Subventions d'exploitation pacte nature	30.000,00	5.947,81		35.947,81
2/590/744710/99002	Subventions d'exploitation Pacte Climat	7.600,00	16.907,67		24.507,67
3/120/612200/99001	Informatique - entretien	5.000,00		2.500,00	7.500,00
3/120/615100/99002	Avis de presse	12.000,00		6.000,00	18.000,00
3/120/615241/99001	Frais de fêtes publiques - réceptions et festivités	20.000,00		5.000,00	25.000,00
3/130/608112/99132	Bâtiments communaux : Electricité	20.000,00		3.000,00	23.000,00
3/130/608121/99001	Fournitures diverses pour l'atelier	35.000,00	5.000,00		30.000,00
3/130/608121/99002	Fournitures d'entretien des infrastructures	20.000,00		5.000,00	25.000,00
3/130/612110/99001	Sous-traitance : services de travaux d'entretien	73.700,00		14.740,00	88.440,00
3/130/612200/99003	Travaux d'entretien des infrastructures - Terrains et constructions	5.000,00		20.000,00	25.000,00
3/130/612300/99001	Bâtiments communaux : Contrats de maintenance et d'entretien - Ascenseurs	6.500,00		1.500,00	8.000,00
3/130/618820/99001	Frais de formation du personnel du service régie	2.500,00		700,00	3.200,00
3/180/655220/99001	Annuités des emprunts - part formée par les intérêts	8.500,00		37.000,00	45.500,00
3/242/612160/99001	Frais de fonctionnement de la Maison relais de Saeul -part de la gestion de l'association Arcus asbl	195.250,00		36.864,91	232.114,91
3/250/622000/99001	Engagement d'étudiants	10.000,00	6.813,29		3.186,71
3/590/648120/99001	Pacte Climat : Mesures et aides communales dans le cadre du développement durable	50.000,00	20.000,00		30.000,00
3/630/612200/99001	Travaux d'entretien et de réparation du réseau	20.000,00	7.500,00		12.500,00
3/640/608112/99001	Frais d'électricité des infrastructures et réseaux	16.000,00		2.000,00	18.000,00
3/836/648120/99001	Subventions aux associations (Musek Gemeng Sëll)	6.639,00	1.250,00		7.889,00
3/913/608122/99003	Matériel pédagogique : Manuels scolaires gratuits aux élèves	9.500,00		1.500,00	11.000,00
3/919/611200/99001	Location photocopieurs Ecole	8.000,00		2.000,00	10.000,00
3/932/616000/99004	Transport - piscine / culture physique	8.000,00		3.000,00	11.000,00
		Total	220.377,02	140.804,91	

4. Commission scolaire : Nomination des membres à nommer par le conseil communal

A la suite des élections communales du 11 juin 2023 et donc le renouvellement du conseil communal, le conseil communal a dû procéder à la nomination de 4 nouveaux membres de la Commission scolaire à nommer par le conseil communal. Dans ce contexte, Jo Clause, conseillère communale, Leo Lutgen, conseiller communal, Tom Staus, conseiller communal et Simone Tobes, chargée de direction de la Maison Relais « Toeresgäertchen », ont été nommés à l'unanimité des voix présentes en tant que membres de la Commission scolaire. En outre Monsieur Gérard Zoller, bourgmestre, prendra la présidence de la Commission scolaire.



5. Patrimoine culturel : Proposition de classement comme patrimoine culturel national de la chapelle à Ehner - Avis

Par courrier datant du 25 juillet 2023, Madame la ministre de la Culture, Sam Tanson, avait adressé à l'Administration communale de Saeul une proposition de classement comme patrimoine culturel national la chapelle Saint-Remacle à Ehner. Le conseil communal estime que la chapelle à Ehner n'est pas d'un intérêt historique, architectural et esthétique particulier et que le classement de cette chapelle comme monument national ne présente donc pas un intérêt public, contrairement à la chapelle de Kapweiler et à l'église de Saeul. Le conseil communal a donc décidé, à l'unanimité de voix présentes, d'émettre un avis négatif relatif à la proposition de classement comme patrimoine culturel national de la chapelle Saint-Remacle à Ehner faite par Madame la ministre de la Culture.

6. Allocation d'un subside extraordinaire à l'asbl. « Sëller Musek » pour l'acquisition d'une imprimante - Décision

L'asbl. « Sëller Musek » a adressé une demande de subside extraordinaire à l'administration communale en relation avec l'achat d'une nouvelle imprimante. Le conseil communal a décidé d'allouer, avec 5 voix pour, 1 voix contre (Jean-Paul Mousel) et 1 abstention (Jean Konsbruck), un subside extraordinaire de 1.250,- € (mille deux cent cinquante euros) au profit de l'asbl. « Sëller Musek » en relation avec l'achat de la nouvelle photocopieuse en tant que bien d'investissement, étant donné que cette dépense extraordinaire représente une grande partie du budget d'une association locale.

7. CGDIS : Contrat de louage portant mise à disposition de biens immeubles (CIS Schwebach) – Approbation

Le Corps grand-ducal d'incendie et de secours (CGDIS) loue depuis le 1^{er} juillet 2023 une partie du bâtiment abritant le nouvel atelier communal sis à Schwebach pour une durée de 10 années avec tacite reconduction. L'indemnité annuelle s'élèvera à 54.723,90 €. Le conseil communal a approuvé le contrat de louage entre l'Administration communale de Saeul et le CGDIS à l'unanimité de voix présentes.



8. SICONA-Centre : Convention concernant un projet de protection de la nature avec Mme PHILIPPS - Approbation

Une convention a été signée entre Madame Fernande Philipps de Brouch et l'Administration communale de Saeul afin que la commune puisse entreprendre des mesures visant à la protection de la nature sur un terrain appartenant à Madame Philipps, parcelles cadastrales numéros 579/0, 578/144, 578/143, 576/2467 et 573/1283, lieu-dit « am Roudemer », section C de Saeul. Les mesures susmentionnées seront mises en œuvre par le Syndicat intercommunal du Centre pour la Conservation de la Nature (« SICONA-Centre ») pour le compte de la commune de Saeul. Le conseil communal a approuvé à l'unanimité des voix présentes ladite convention.

9. Rapport sur les activités des syndicats et associations par les délégués communaux

Monsieur Jean Konsbruck, délégué de la commune auprès du syndicat intercommunal « Kanton Reiden », informe les membres du conseil communal qu'il a participé à la dernière réunion dudit syndicat intercommunal avant le renouvellement du comité de ce dernier à la suite des élections communales en juin 2023.

Monsieur Marc Fisch, qui s'occupe de la coordination de la campagne « Sauvons Bambi » au sein de la commune, a présenté le bilan pour 2023 de cette campagne aux membres du conseil communal.

Monsieur Tom Staus, délégué-principal de la commune de Saeul auprès de l'« Office Régional du Tourisme GUTTLAND » (ORT Guttland) informe les membres du conseil communal qu'il a participé à une première réunion de l'ORT Guttland dont le but était de présenter la structure et les missions de ce dernier aux conseil communaux renouvelés à la suite des élections communales en juin 2023.

10. Communications du collège des bourgmestre et échevins

Le collège des bourgmestre et échevins a informé les membres du conseil communal sur les sujets suivants:

- Organisation par les associations locales, en collaboration avec la commune, d'un marché de Noël à Saeul sur la place de l'église les 15 et 16 décembre 2023 ;
- Réunion des représentants des communes du syndicat intercommunal « Kanton Réiden » relative à la mise en œuvre d'une vision territoriale pour la Canton de Redange ;
- Transformation d'un abri de chasse dans l'intention de l'utiliser à des fins pédagogiques pour la « Sëller Schoul » et la Maison Relais ;
- Nouveau plan d'aménagement particulier d'envergure qui pourrait voir le jour et qui concerne la localité de Saeul ;
- Modification du projet du gîte à Calmus en ce qui concerne le garage pour vélos dans le but de promouvoir la mobilité douce ;

- Non-réalisation du projet du chemin de liaison entre Kapweiler et Calmus pour des raisons de protection de la nature ;
- Nouveau projet de construction au centre du village de Saeul avec 6 unités ;
- Mise en œuvre des travaux d'infrastructures à finaliser dans les cités récemment terminées ;
- Idée d'une journée « porte ouverte » des fermes agricoles pour les citoyens

11. Questions des conseillers communaux au collège des bourgmestre et échevins

a) Questions du conseiller Jean KONSBRUCK (projet comice Calmus, affectation bâtiment pompiers Saeul, projet radar N12 Saeul, projet route d'Arlon Saeul, finalisation projet atelier Schwebach)

Monsieur Jean Konsbruck a posé une question relative à la fin des travaux du projet de l'ancien comice à Calmus.

En outre, Monsieur Jean Konsbruck s'est renseigné quant à l'affectation du bâtiment « Aale Pompjeesbau » à Saeul.

Monsieur Jean Konsbruck a également relevé la question de l'emplacement du radar fixe à installer sur la N12 à l'entrée de la localité de Saeul.

De plus, Monsieur Jean Konsbruck a posé une question en rapport avec les travaux de réaménagement de la Route d'Arlon en ce qui concerne la date de lancement de la soumission de ces travaux.

En ce qui concerne l'aménagement intérieur du nouvel atelier communal à Schwebach, Monsieur Jean Konsbruck s'est renseigné par rapport à la finalisation de cet aménagement.

Le collège des bourgmestre et échevins a fourni les informations demandées.

b) Questions du conseiller Jean-Paul MOUSEL (verger Am Dall Saeul, affectation comice Calmus, économisation éclairage public)

Monsieur Jean-Paul Mousel a relevé une question relative à l'implantation d'un verger sur une parcelle acquise par la commune par le biais du droit de préemption.

En outre Monsieur Jean-Paul Mousel a posé une question quant à l'affectation du bâtiment de l'ancien comice à Calmus.

Monsieur Jean-Paul Mousel s'est également renseigné sur les économies faites dans le cadre de la coupure de l'éclairage public entre 23 heures et 5 heures.

Le collège des bourgmestre et échevins a fourni les informations demandées.

c) Autres questions des conseillers

Le conseil communal a pris note de la question de Monsieur Jean Konsbruck concernant le concept zone 30 sur la N12 et a fourni les informations demandées.

Séance à huis clos

12. Délégués communaux aux syndicats et autres associations - Propositions de candidats :

a) SYVICOL

Les délégués qui représentent plusieurs communes au sein d'un syndicat, comme c'est le cas pour le syndicat « Syvicol », sont à renouveler après l'installation des nouveaux conseils communaux issus des élections du 11 juin 2023. Le renouvellement se déroule en deux étapes : Premièrement les différents conseils communaux proposent au ministre de l'Intérieur des candidats au mandat de délégué, ensuite le ministre de l'Intérieur déclenche la procédure d'élection des délégués parmi les candidats proposés par les communes par la voie d'un vote par correspondance. Les nominations par les conseils communaux sont effectuées par scrutin secret. Monsieur Jean Konsbruck s'est porté seul candidat pour le poste de délégué de la commune de Saeul pour le Canton de Redange auprès du syndicat « Syvicol ». Le conseil communal a donc proposé Monsieur Jean Konsbruck au ministre de l'Intérieur comme candidat de la commune de Saeul pour le poste de délégué régional au sein du comité du syndicat intercommunal SYVICOL.



b) SIGI

Le comité du syndicat « SIGI » se compose des délégués qui représente plusieurs communes. Le renouvellement de ce comité se déroule donc de même façon que pour le syndicat « Syvicol ». Vu l'absence de candidatures aux poste proposé, le conseil communal n'a pas été à même de pouvoir proposer un candidat de la commune de Saeul pour le poste de délégué commun de la circonscription de Diekirch au ministre de l'Intérieur.



c) CGDIS

Comme pour les délégués du conseil communal au comité d'un syndicat, il y a lieu de renouveler les mandants des administrateurs représentant les communes au sein du conseil d'administration du CGDIS. Le règlement grand-ducal du 24 mai 2018 détermine les communes qui composent les zones de secours. Les conseils communaux proposent pour chaque zone de secours des candidats pour le conseil d'administration du CGDIS. Monsieur Jean Konsbruck s'est porté seul candidat de la commune de Saul pour le poste d'administrateur pour la zone de secours Nord auprès du CGDIS. Le conseil communal a donc proposé Monsieur Jean Konsbruck au ministre de l'Intérieur comme candidat de la commune de Saeul pour le poste d'administrateur pour la zone de secours Nord auprès du CGDIS .

13. Commission des loyers - Propositions de candidats

Les commissions des loyers régionales sont à renouveler à la suite des élections communales. Le renouvellement des commissions des loyers régionales regroupant plusieurs communes de moins de 6.000 habitants se déroule en deux étapes : D'abord, les conseils communaux proposent au ministre de l'Intérieur des candidats aux fonctions d'assesseur bailleur, d'assesseur locataire et de leurs suppléants respectifs, ensuite, le ministre de l'Intérieur déclenche la procédure d'élection des assesseurs parmi les candidats proposés par les communes par la voie d'un vote par correspondance.

Un appel à candidatures a été lancé dans la commune de Saeul pour les fonctions d'assesseur bailleur, d'assesseur locataire ou comme suppléant dans la commission des loyers régionale du Canton de Redange.

Vu l'absence de candidatures aux postes proposés, le conseil communal n'a pas été à même de pouvoir proposer des candidats au ministre de l'Intérieur.